

être saisie de ce traité avant qu'une entente ou un accord soit intervenu entre la province et l'État. C'est pourquoi, quand je dis qu'on s'est trop hâté pour signer le traité, je ne parle pas des années qu'il a fallu pour négocier le traité. Bien entendu, il faut toujours du temps pour négocier un tel traité. Toutefois, je parle de la hâte avec laquelle on a signé un accord à cette étape particulière des négociations, avant qu'une promesse ou un engagement ait été pris par la province de la Colombie-Britannique, qui permettrait de donner suite à l'accord, si le Parlement le ratifie.

M. Payne: Une ou deux minutes me suffiront. Je crois qu'il convient tout d'abord, au nom de mes collègues de la Colombie-Britannique, de féliciter le ministre de la Justice, qui a dirigé les négociations d'une main habile et d'une façon admirable, et qui a réussi à faire intervenir un accord entre les États-Unis et le Canada au sujet de l'aménagement du Columbia.

J'aimerais m'arrêter à deux aspects de la question. Je regrette que le député de Kootenay-Ouest ne soit pas parmi nous car, aujourd'hui, il a essayé de nous faire croire que les gens de la Colombie-Britannique s'opposaient à la ratification du traité, qui a été négocié avec les États-Unis. A mon sens, il a assez mal défini sa position. Sauf erreur, il ne s'oppose à aucun projet d'aménagement envisagé par le traité, sauf à l'aménagement High Arrow, et ce, pour des motifs d'ordre purement local, qui n'intéressent pas fondamentalement l'ensemble de la Colombie-Britannique. Il devrait aussi rectifier une déclaration erronée qu'il a faite: il a prétendu que l'aménagement High Arrow n'apporterait à la Colombie-Britannique que des avantages énergétiques dans les régions d'aval. C'est tout à fait faux. Les Américains sont censés décaisser une forte somme pour assurer la répression des inondations, grâce à l'aménagement High Arrow. Il s'agit, je crois, d'un paiement comptant de 64 millions environ. Il importe que le comité soit au courant de ces faits, s'il veut bien comprendre la situation.

L'honorable député de Kootenay-Ouest a fouillé à fond son courrier pour se trouver des appuis dans la position qu'il a prise. Il a cité certaines prétendues autorités canadiennes éminentes qui habitent la Californie. Je suis sûr qu'elles doivent avoir pour le bien-être de la Colombie-Britannique un intérêt profond et marqué. Ce qui me rappelle une anecdote que l'on raconte au sujet de l'honorable député de Kootenay-Ouest. Elle vient d'une discussion qu'il avait récemment à la cafétéria de la Chambre un jour où il avait impressionné tout le monde par la quantité des protestations contre la ratification du

traité qui, disait-il, ne cessaient de lui parvenir chaque jour de la Colombie-Britannique. Il aurait dit que son téléphone n'avait cessé de sonner toute la matinée. Et un blagueur aurait dit: «Pourquoi ne répondez-vous pas?» Cette histoire, je crois, suffit, si on veut bien en faire l'application aussi à la correspondance, à indiquer l'ampleur ou la quantité des protestations reçues par l'honorable député.

Étant, moi aussi, député de la Colombie-Britannique, j'ai également reçu des lettres, comme sans doute les autres députés de cette province. J'en suis encore à attendre un signe de protestation venant des divers horizons politiques. Des membres d'organisations, qui cherchent à servir de leur mieux les intérêts de la province, en donnant leur temps et leurs services, font savoir, par la parole ou par l'écrit, qu'ils nous font confiance pour faire ratifier le traité. Ils précisent fort nettement du reste, en parfait accord là-dessus, même si, je le répète, ils représentent tout l'arc-en-ciel politique, qu'ils espèrent que M. Bennett voudra bien collaborer, dans l'intérêt de la Colombie-Britannique et du bien collectif de la nation et que, de bonne foi, il en viendra promptement à un accord avec le gouvernement fédéral, afin que cette très importante et très grande entreprise du Columbia—voir à ce sujet les exigences multiples du traité—puisse enfin inaugurer immédiatement la phase de planification et de réalisation.

Au nom de bien des gens de la Colombie-Britannique, j'ose espérer que le traité sera bientôt déferé pour examen au comité des affaires extérieures. J'ai dit souhaiter encore qu'après avoir été soigneusement revu et après que le ministre de la Justice aura eu l'occasion de mettre les choses au point, la Chambre pourra ratifier ce traité sans plus de délai et voir à ce que l'une des plus grandes entreprises du Canada démarre, enfin, pour procurer du travail à ceux qui en ont besoin, de l'énergie aux régions du continent qui en sont démunies et, de façon générale, aider au bien-être de l'Ouest.

M. Herridge: Je m'excuse, monsieur le président, d'être un peu en retard. J'ai dû assister à un dîner et c'eût été un manque de courtoisie de ma part que de partir à l'heure voulue pour arriver ici à temps. Toutefois, j'ai pu entendre la fin des observations du préopinant, auxquelles je m'attendais d'ailleurs. Ça ressemble à ce qu'il me dit dans nos conversations intimes. Évidemment, il est peu renseigné sur toute la question. Pour bien faire voir la courtoisie avec laquelle on aborde la question en Colombie-Britannique et réfuter les avancés de l'honorable député de Coast-Capilano, j'aimerais citer le compte